

CID NORD-PAS-DE-CALAIS



AÏKI CH'TI

Lettre d'information électronique

N°133

Juillet 2020

Éditorial

En attendant la reprise, une A.G. pleine de promesses !

Bonjour à toutes et à tous, pratiquants, enseignants et membres des bureaux de nos associations,

L'assemblée générale de la Ligue CID Nord-Pas-de-Calais s'est tenue le 27 juin à la maison des sports de Villeneuve d'Ascq devant 26 clubs représentés. Nous avons tout lieu de nous réjouir de cette participation en cette période surréaliste de déconfinement et de gestes barrières.

Un compte-rendu complet sera bientôt adressé aux bureaux de clubs. Bilan moral et financier ont été adoptés à l'unanimité des présents. Deux nouveaux membres ont été élus au comité directeur : Dominique ALIQUOT en remplacement de Philippe TRAMON nommé Délégué fédéral en région (DFR) et Bertrand HERBINET en remplacement de Laurent HUYGHE.

La reprise de nos activités au sein des dojos reste suspendue aux décisions fédérales qui devraient peut-être être enfin déclarées favorables lors de la prochaine réunion avec le ministère.

En attendant, le programme des stages de la saison 2020-2021 a été évoqué avec la venue de Christian TISSIER, Luc MATHEVET pour les stages nationaux et Bruno ZANOTTI, Patrick BENEZI et Hélène DOUE pour les stages de ligue. Un projet ambitieux a aussi été évoqué dans le cadre du PSF : **Aïki Campus**, actuellement en cours d'examen auprès des instances fédérales et cela sans préjuger de son accréditation. Il s'agirait de développer des actions de communications associant présentations et démonstrations d'aïkido auprès des élèves-étudiants des grandes écoles et facultés avec l'objectif avoué de recruter de nouvelles adhésions à notre pratique chez le 18 25 ans, et ainsi renverser la tendance constatée ces dernières années à la perte d'effectif dans ces catégories d'âge.

D'autres initiatives en vue de promouvoir l'Aïkido voient également le jour et il sera intéressant pour les clubs d'adhérer à ces démarches toujours dans le but de faire connaître l'aïkido et recruter des nouveaux pratiquants dans toutes les classes d'âge : ce sont la « **Carte passerelle** » permettant aux scolaires de découvrir les sports ou encore le **dispositif #2S2C** (sport, santé, culture, civisme)

réalisé en petit groupe, en temps scolaire et organisé en lien étroit avec les services de l'Education nationale, la collectivité et les associations complémentaires de l'école (santé, culture, civisme) et sportives du territoire.

Enfin, il n'est pas inutile de vous alerter sur le fait que le logo fédéral a changé sur les injonctions du ministère des sports qui ne reconnaît pas le terme « affinitaires » et lui préfère le mot associées » d'où le changement :



Nous vous invitons à récupérer ces nouveaux logis sur notre site à l'adresse suivante :

<http://aikido-nordpasdecals.fr/wp-content/uploads/2020/06/ffaaa-LOGO.zip>

Nous concluons cet édit en félicitant deux aikidokas méritants :

- **Pascal RUTKOWSKI pour l'obtention du diplôme de DEJEPS**
- **et Laurent DAMBRINE pour avoir créé de nouveaux clubs d'Aïkido.**

Bonne lecture et à bientôt pour de nouvelles aventures !

François Penin

Président de la Ligue des Hauts-de-France

et du Comité Interdépartemental Nord – Pas-de-Calais – FFAAA



Sommaire

Éditorial.....	1
Aïki Ch'ti Mode d'emploi.....	3
Un nouveau Diplômé en région : Pascal RUTKOWSKI obtient le DEJEPS	3
Carte passerelle	4
Sport – Santé – Culture - Civisme.....	5
Oubli ou acte manqué ?.....	6
<i>Aïkido comics</i> Leçon 44 : Les hommes coléreux se font à eux-mêmes un lit d'orties.....	7
Affiches des prochains stages	8

Aïki Ch'ti Mode d'emploi

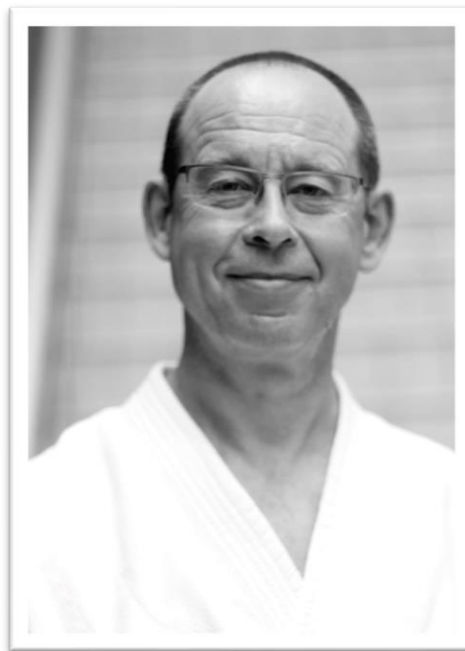
Amis lecteurs, bureau des clubs et Aïkidokas en tous genres,

- ❖ Les rubriques d'Aïki Ch'ti sont ouvertes à la participation de toutes et de tous, adressez vos participations à l'adresse suivante : aikido.ligue.npdc@gmail.com
- ❖ Télécharger et imprimer cette lettre : Aïki Ch'ti N°131
- ❖ Retrouver tous les numéros d'Aïki Ch'ti cliquez sur ce lien : <http://aikido-nordpasdecalais.fr/medias/aiki-cti/>
- ❖ S'abonner à Aïki Ch'ti sous sa version électronique, il suffit de renseigner ce [formulaire d'abonnement](#) puis de le valider.
Et ensuite, d'ouvrir régulièrement nos lettres !



Un nouveau Diplômé en région : Pascal RUTKOWSKI obtient le DEJEPS

Nous sommes fiers de compter parmi nous un nouveau diplômé VAE en la personne de Pascal RUTKOWSKI, membre de notre comité directeur, 5^e Dan Aïkikaiï.





Carte passerelle

L'IDÉE ?

Favoriser la découverte du sport chez les jeunes et faciliter leur adhésion en club en offrant à tous les écoliers de CM1 et CM2 licenciés USEP ou UGSEL la possibilité de tester différents sports au sein des clubs partenaires de l'opération. Pendant 7 semaines, entre le 1er septembre et le 17 octobre 2020, les enfants vont avoir la possibilité de tester différents sports et clubs, gratuitement et sans nouvelle prise de licence, à raison de trois séances par club maximum.



La Carte Passerelle est un dispositif qui fait partie des 8 axes de la contribution du CNOSF au plan Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il s'inscrit dans un continuum éducatif et sportif souhaité par le Comité national olympique et sportif français.

UNE COUVERTURE D'ASSURANCE PRIS EN CHARGE PAR LE CNOSF

Prise en charge par le CNOSF du volet assurantiel du dispositif par la souscription d'un contrat d'assurances groupe individuelle-accident pour tous les enfants de CM1 et CM2 licenciés à l'UGSEL ou l'USEP. [Vous trouverez les informations détaillées dans cette notice d'information.](#)

UNE EXPÉRIMENTATION MENÉE EN 2019

Le CA du CNOSF a choisi d'étendre « la carte passerelle sport scolaire/sport en club » à l'ensemble du territoire et cela dès la rentrée scolaire 2020

Pour favoriser la participation d'un maximum d'élèves, il est nécessaire qu'un maximum de clubs s'engagent dans ce dispositif et soient répertoriés dans la plateforme digitale Mon club près de chez moi, développée par le CNOSF, qui sera en ligne à l'été 2020.

Grâce à la plateforme Mon club près de chez moi et l'accompagnement de leurs enseignants et de leurs parents, les élèves pourront accéder à la liste de l'ensemble des clubs se trouvant à proximité de chez eux et s'inscrivant dans l'opération de la « carte passerelle sport scolaire/sport en club ».

INTÉRÊT POUR LES CLUBS FÉDÉRAUX

À travers ce dispositif, les clubs fédérés vont pouvoir bénéficier d'une communication renforcée en direction de la jeunesse mais également de leur famille ainsi que du corps enseignant sur leur offre sportive.

Participer à cette opération renforce l'image du club dans sa capacité d'accueillir de nouveau licenciés dans un cadre réglementé et favorisant l'apprentissage d'un sport dans un objectif de santé, de performance mais également d'épanouissement.

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des clubs dont les fédérations sont membres du CNOSF.

Attention, seuls les clubs fédérés peuvent être référencés et être éligibles pour participer à ce dispositif.

Inscriptions ici



Sport – Santé – Culture – Civisme



La circulaire du 4 mai 2020 relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages prévoit qu'à partir du 11 mai, les élèves peuvent se trouver dans une à plusieurs des situations suivantes :

- en classe ;
- en étude si les locaux et les moyens de surveillance le permettent ;
- à la maison avec la poursuite de l'enseignement à distance ;
- **en activité grâce à un accueil organisé par les communes dans le cadre du dispositif Sport – Santé – Culture – Civisme (2S2C).**

L'instruction N° DS/1A/2020/68 du 19 mai 2020 relative à la mise en œuvre du dispositif Sport Santé Citoyenneté Civisme (2S2C) en précise le déploiement dans le champ des APS.

#2S2C (sport, santé, culture, civisme) se réalisera en petit groupe, en temps scolaire et sera organisé en lien étroit avec les services de l'Education nationale, la collectivité et les associations complémentaires de l'école (santé, culture, civisme) et sportives du territoire.

Répondant aux enjeux de remobilisation et inscrites **dans une logique de continuité éducative**, les séances d'APS se différencieront de la mise en œuvre des programmes d'Education physique et sportive (EPS) ou des contenus habituels de perfectionnement sportif des écoles sportives de club.

Les clubs sportifs affiliés à notre fédération peuvent donc candidater à ce dispositif en contactant leur collectivité, leur direction régionale ou départementale jeunesse et sport (DRJSCS ou DDCS)

Ce dispositif s'appuie sur les recommandations de remobilisation physique et psychique des élèves indiquées dans le « [cadre de recommandations de pratique d'APS post- confinement](#) » élaboré avec l'appui de l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (l'ONAPS).

Le [bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport \(DS1A\)](#), référent sur cette thématique, se tient à votre disposition pour toutes questions et demandes d'accompagnement sur la boîte 2S2C@sports.gouv.fr en indiquant « Fédération » dans l'objet. Merci de bien vouloir nous transmettre tout document ou information que vous jugerez utile notamment pour actualiser les ressources pédagogiques identifiées sur ce volet.

Foire à questions concernant ce dispositif en date du 4 juin 2020 [cliquez ici](#)

Pour aller plus loin :

- INSTRUCTION N° DS/1A/2020/68 du 19 mai 2020 relative à la mise en œuvre du dispositif Sport Santé Citoyenneté Civisme (2S2C)
- [Annexe 1a \(INSTRUCTION N° DS/1A/2020/68\) convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités notamment sportives sur le temps scolaire](#)
- Annexe 1b Annexe de à la convention accueil élèves temps scolaires par les collectivités 2S2C DASEN Maire 1905
- [Annexe 2 \(INSTRUCTION N° DS/1A/2020/68\) cadre de recommandations ONAPS sur la reprise de la pratique d'activités physiques et sportives à l'école](#)
- le [protocole sanitaire Covid 19 pour la réouverture des écoles](#)
- le [protocole sanitaire Covid 19 pour la réouverture des collèges et des lycées](#)



Oubli ou acte manqué ?



Suite à l'annonce de la Ministre des Sports concernant la reprise de certaines activités sauf les sports de combat dont nos disciplines sont associées, l'UFA a souhaitée manifester son interrogation et incompréhension face à cette décision.

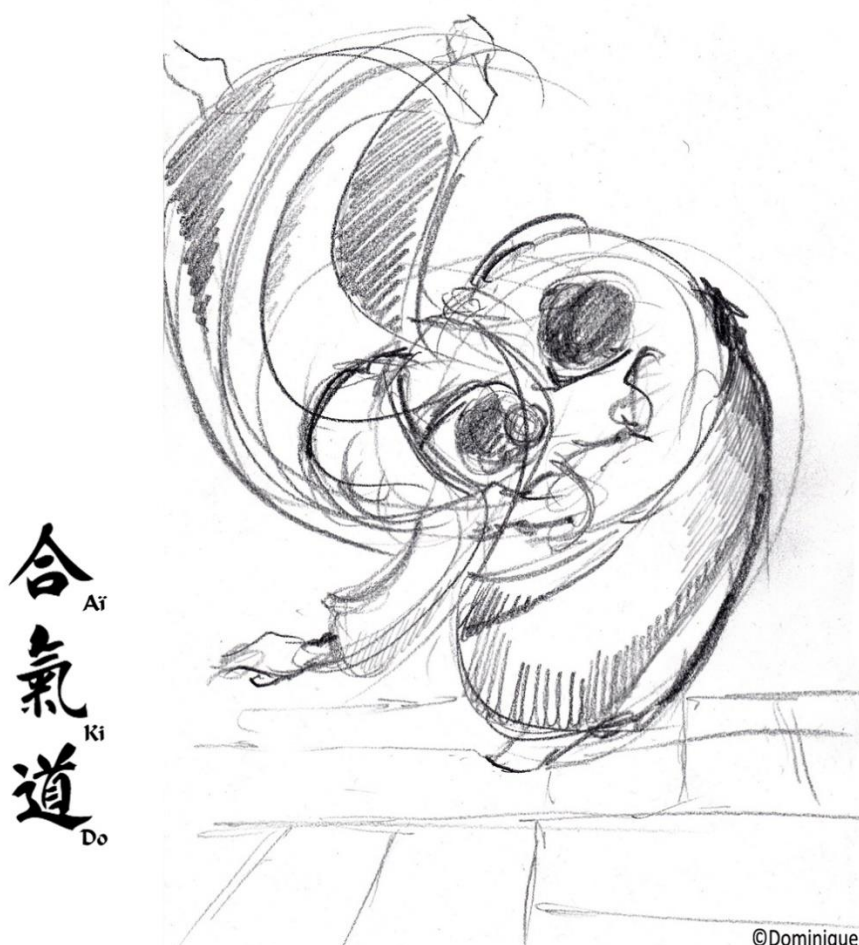
Incompréhension partagée par la Confédération des Arts Martiaux et Sports de Combat (CFAMSC)

- Veuillez trouver le communiqué de presse de l'UFA : <https://www.aikido.com.fr/nos-disciplines-laises-pour-compte/>
- L'article du Monde paru hier : https://www.lemonde.fr/sport/article/2020/06/22/deconfinement-s-estimant-laises-pour-compte-les-sports-de-combat-interpellent-le-premier-ministre_6043791_3242.html
- Le courrier de la CFAMSC à l'attention du Premier Ministre : <https://www.aikido.com.fr/wp-content/uploads/2020/06/COURRIER-A-LATTENTION-DE-MONSIEUR-LE-PREMIER-MINISTRE.pdf>

Aïkido comics

Leçon 44 : Les hommes coléreux se font à eux-mêmes un lit d'orties

Leçon 44 : Les hommes coléreux se font à eux-mêmes un lit d'orties



RAPPEL

À toutes et à tous

Comme en toute période hivernale et face aux infections, nous vous rappelons qu'il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Porter un masque quand on est malade ou rester chez soi pour éviter toute contamination.

Le Ministère des Sports renvoie aux recommandations fixées par le gouvernement, déconseillant les voyages en Chine sauf raison impérative et conseillant le report de tous les déplacements non essentiels dans les zones à risques.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 :

0 800 130 000

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où circule le virus :

- Contactez le Samu Centre 15 en faisant état de vos symptômes et de votre séjour récent ;
- Évitez tout contact avec votre entourage et conservez votre masque ;
- Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Affiches des prochains stages



En attente de la fin des mesures sanitaires imposant l'arrêt des pratiques sportives de contact

Ligue Hauts-de-France d'Aikido, Aikibudo et Affinitaires - Comité interdépartemental Nord-Pas-de-Calais

- Portail Ligue Hauts-de-France : <http://aikido-hautsdefrance.fr>
- Site internet CID Nord-Pas-de-Calais : <http://www.aikido-nordpasdecalais.fr/>
- Contact : aikido.ligue.npdc@gmail.com

